

Lettres des officiers municipaux du Port-au-Prince, lors de la séance du 27 juillet 1791

Jacques Delavigne

Citer ce document / Cite this document :

Delavigne Jacques. Lettres des officiers municipaux du Port-au-Prince, lors de la séance du 27 juillet 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVIII - Du 6 juillet au 28 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. pp. 684-688;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_28_1_11829_t1_0684_0000_7

Fichier pdf généré le 05/05/2020

Adresses du conseil général de la commune de Condrieu et de la société des amis de la Constitution séant à Colonges.

M. le **Président** fait donner lecture d'une lettre d'Armand Richelieu, qui, quoique Français, est en ce moment au service de la Russie : il demande un passeport pour aller remplir ses engagements. Il promet de revenir aussitôt la guerre finie, et il désire que les connaissances militaires qu'il y acquerra, le mettent à portée de concourir un jour à la gloire de sa patrie.

(L'Assemblée, en accordant ce passeport, ordonne que le motif en sera exprimé dans son procès-verbal.)

M. **Delavigne**, secrétaire, fait lecture d'une lettre des officiers municipaux du Port-au-Prince, île Saint-Domingue, qui annonce que le décret du 1^{er} février dernier a été reçu avec transport dans les parties du sud et de l'ouest, et dans la plupart des paroisses de celles du nord. Ils attendent avec l'empressement du besoin l'arrivée des commissaires civils qui doivent les faire jouir des bienfaits de la régénération ; mais ils suspectent les intentions du gouvernement. La conduite du sieur Blanchelande leur paraît conforme à celle du sieur Mauduit. Ils donnent connaissance à l'Assemblée d'une lettre écrite par ce colonel à l'ambassadeur d'Espagne, qui ne laisse aucun doute sur l'incivisme et la haine pour la Révolution qu'on imputait au sieur Mauduit. Ils ont inséré dans leur lettre une copie du procès-verbal dressé par la municipalité le 2 du mois de mai dernier, où sont relatés les événements malheureux qu'on attribue au régiment du Port-au-Prince : ils se félicitent du départ de ce régiment et ils en attendent le retour de la paix publique.

Suit la teneur de cette lettre :

« Messieurs,

« Nous avons eu l'honneur de vous faire deux adresses, l'une du 8, l'autre du 31 du mois de mars dernier. Dès avant la date de la seconde, la nouvelle de votre décret du 1^{er} février 1791 était parvenue à Saint-Domingue. Cette nouvelle, bien qu'indirecte, avait été reçue avec transport dans les parties de l'ouest et du sud, et dans un grand nombre des paroisses des parties du nord. Elle s'est confirmée depuis par les papiers publics, et par une infinité de lettres particulières, et nous nous flattions de voir arriver bientôt sur nos bords les commissaires civils que ce décret nous annonce. Mais ces ministres de paix n'ont point encore paru : votre décret n'est pas encore connu officiellement à Saint-Domingue ; celui du 12 octobre est le seul dont nous ayons eu jusqu'à présent une connaissance officielle depuis ceux du 8 et 28 mars.

« Que ces retardements paraissent longs aux vrais amis de la paix ! Quand jouirons-nous enfin, comme les autres Français, du bienfait de la régénération ? L'arrivée des commissaires civils peut seule remplir nos espérances. A peine se sont-ils montrés à la Martinique, que les troubles y ont été apaisés. Ceux dont nous avons été agités nous-mêmes, calmés en partie aujourd'hui, peuvent cependant renaître, soit par la conduite flottante du général, soit par le défaut de municipalité dans quelques paroisses de la colonie.

« Si les commissaires civils que votre décret nous annonce étaient arrivés, la plus parfaite paix régnerait déjà dans toute la partie de Saint-

Domingue ; chacun verrait en eux les dépositaires de l'autorité suprême de l'Assemblée nationale ; chacun ferait avec plaisir le sacrifice de son opinion particulière, car nous désirons tous unanimement de voir la colonie participer à la régénération de l'Empire Français, nous tendons tous au même but et nous ne différons que sur les moyens que chacun veut prendre pour y parvenir.

« Le gouvernement seul paraît avoir d'autres vues ; c'est du moins ce que fait présumer la conduite de M. Blanchelande depuis le moment qu'il a mis le pied dans la colonie. Asservi en tout aux idées du colonel Mauduit, il s'est porté à tous les actes de violence et de tyrannie que cet ennemi juré de la Révolution a voulu exercer. Mais, pour vous mettre plus à portée de juger des intentions funestes de cet homme, dont les avis semblaient être des ordres pour M. Blanchelande, nous allons transcrire ici une lettre qu'il écrivait à l'ambassade d'Espagne, en 1790, avant son retour à Saint-Domingue. Nous avons en dépôt l'original de cette lettre, écrite tout entière de sa main.

« Copie de la lettre écrite par M. Mauduit dans le temps qu'il était à Paris, en 1790, à M. le comte Fernand Nunès, ambassadeur d'Espagne.

« Vous m'avez comblé d'intérêt, Monsieur le comte, et j'en serai toute ma vie reconnaissant. Vous m'avez donné une grande marque de confiance, et je vous donne ma parole d'honneur qu'elle est bien placée. Le plus ardent de mes désirs est le bonheur de Camille, et soyez sûr que j'y travaillerai sans cesse.

« Je n'estime personne plus que le comte de Fernand Nunès, je lui suis profondément attaché ! Mais les circonstances me forcent à quitter sa maison pour aller loger dans un hôtel garni, je cesserai de le voir, mais mon sentiment le suivra toujours.

« Oui, je l'aimerai jusqu'au dernier moment. Je lui dirai avec franchise ce qui me détermine à cette démarche qui me peine et m'afflige. J'aime ma patrie avec passion, j'aime le sang de mes rois comme on savait l'aimer il y a deux siècles. Je suis attaché à la patrie, à la Constitution de mon pays et tout ce qui arrive me déchire. La démarche actuelle du roi, en allant à l'Assemblée nationale, me paraît désespérante. C'est, suivant moi, la destruction totale de la monarchie ; c'est un hommage que le souverain rend au crime qui a tout bouleversé, tout détruit ; c'est, suivant moi, un principe qui abandonne ses fidèles serviteurs, les honnêtes gens de son royaume, pour aller se mettre à la tête des misérables qui l'ont détrôné, qui ont détruit son royaume et qui ont juré la perte des gens de bien. C'est un roi qui se coalise avec le crime pour accabler, anéantir toute vertu, tout honneur, toute probité.

« Voilà ma profession de foi, Monsieur le comte. Jugez du déchirement que j'ai éprouvé, lorsque je vous ai entendu, mardi au soir, dans votre appartement, me dire que vous approuviez cette démarche. Oui, mon âme a saigné, et depuis ce moment je vous évite, je m'évite moi-même, je suis malheureux et je vous quitte.

« Comment, Monsieur le comte, vous, noble espagnol, Français par votre mère, représentant un souverain du sang de nos rois, vous approuvez une Révolution atroce, la destruction de la religion, le détrônement de notre roi,

« l'avilissement du sang des Bourbons, la violation de tous droits, de toute justice, enfin l'ouvrage de l'ingratitude, l'ouvrage des monstres voués depuis longtemps au mépris public, connus par leurs vices et leurs bassesses.

« Pouvez-vous désirer, pouvez-vous croire que vous conserverez dans la France une alliée. Non, le vœu de ceux qui ont fait la Révolution est de l'opérer aussi en Espagne. Vous n'avez point de nation plus dangereuse, plus ennemie que la France actuelle. Les honnêtes gens mêmes désireront qu'on renonce à votre alliance, à tout lien qui unissait à vous. Vous avez abandonné la cause des souverains, de la justice, des honnêtes gens. On n'a pas fait un pas pour arrêter le torrent qui a tout emporté : la politique des représentants des rois de l'Europe a été de paraître se réunir au vœu des monstres et de la populace parisienne. Oui, l'ambassadeur d'Espagne, et j'ose vous le dire, passe dans le public pour avoir servi dans la Révolution.

« Enfin la France a été détruite, et personne n'a voulu la secourir.

« Dans le nouvel ordre de choses, la politique française est-elle de continuer son alliance avec vous ? En quoi notre malheureuse nation peut-elle vous être utile comme alliée ? Point de marine, excepté des vaisseaux qui deviendront la proie des Anglais. Point d'armée, point d'argent, la discorde qui déchirera bien longtemps son sein : voilà la France actuelle.

« Ne croyez jamais que la noblesse aura de l'intérêt, de l'énergie dans le système actuel : Non, la classe générale des officiers, qui font la force unique de nos armées de terre et de mer, n'agira pas. Aussi on aura des armées sans officiers, sans chefs et sans argent, et si les officiers ne quittent pas leurs emplois, ils n'apporteront ni zèle, ni désir d'y réussir.

« Oui, Monsieur le comte, je vous le dis et je vous le répète, vous avez assisté à la mort de la France et aux funérailles de votre marine, par conséquent de vos colonies, qui, seules, vous donnent votre considération. Oui, l'ouvrage auquel vous avez applaudi, est plus désastreux pour vous qu'une guerre de 20 ans et 30 batailles perdues.

« Qu'il est cruel pour vous que la ruine de votre marine date de votre ambassade en France ! Qu'il est malheureux pour vous d'avoir remplacé M. d'Aranda ! L'Espagne nous eût secourus, et eût entendu ses véritables intérêts.

« Vous voyez qu'avec mes opinions et mon austère franchise, je ne puis plus habiter chez vous. Je vous respecte, je vous estime et vous aime du fond de mon âme.... Oui ! j'ai l'âme navrée. Pourquoi vous ai-je connu ? Je sens combien il est cruel de renoncer à vous, à votre amitié ; pour votre estime, vous ne pouvez me la refuser.

« Signé : DE MAUDUIT. »

« Une autre lettre, qu'un ami de M. Mauduit lui écrivait de Paris à la fin de 1790, vous fera voir, Messieurs, qu'à cette époque il n'avait pas changé d'opinion ; vous jugerez par là de ses véritables intentions, lorsqu'il versait à Saint-Domingue le sang des colons.

« Quand il fut parvenu à détruire au Port-au-Prince tous les établissements populaires, il fit faire, de concert avec M. le général, une députation auprès de vous par la paroisse de la Croix-des-Bouquets. L'un des députés, M. Daulnay de

Chitry, son oncle par alliance, à qui, vraisemblablement, il s'ouvrit sur les projets qu'il avait conçus pendant un voyage qu'il avait fait à Turin et à Nice, M. Daulnay lui écrivait à ce sujet, le 31 décembre 1790, la lettre dont voici la copie et dont l'original est déposé dans nos mains :

« Je vous ai mandé, mon cher chevalier, que le roi n'avait pas sanctionné le décret de l'Assemblée nationale concernant le clergé, qu'il avait envoyé un courrier à Rome. Depuis, il l'a sanctionné comme je vous l'avais précédemment mandé. Les régiments ne sont pas encore partis ; ils sont nommés avec leurs chefs. Je souhaite que tout cela ramène le bon ordre. Je compte m'embarquer dans le courant de janvier avec M^{me} de Mauduit, qui désire beaucoup vous rejoindre.

« Le protecteur de Camille m'a dit sa façon de penser sur ce qui se passe. Il a de la peine à croire aux fables que l'on débite pour la réunion des Puissances au printemps ; il prétend qu'elles savent trop ce que coûte une guerre, et qu'elles se contenteront de se garder chez elles. *Il trouve que les choses sont trop avancées en France ; ainsi, mon bon ami, conduisez-vous sagement et pour le mieux.*

« J'ai vu avec peine le conseil de guerre que vous avez tenu ; je crains que cela ne vous fasse des ennemis, quoique je sois persuadé que vous ne l'avez fait qu'après de mûres réflexions et parce que vous le croyiez nécessaire.

« Les 89 font ce qu'ils peuvent pour regagner l'Assemblée nationale ; ils offrent de prêter le serment civique.

« Adieu, mon cher chevalier, portez-vous bien et croyez que personne ne vous est plus attaché que votre femme et moi.

« Signé : DAULNAY. »

« P.-S. — Bien des choses à nos anciens camarades ; on veut ici que vous rouliez avec les régiments de France pour les garnisons. »

« Est-il possible, après avoir lu ces deux lettres, de ne pas voir dans M. Mauduit l'ennemi le plus déclaré de la Révolution ? Voilà l'homme dont l'apparition dans la colonie nous a remis sous le joug du despotisme ! Voilà les véritables intentions de celui qui égorgeait les citoyens, la nuit du 29 juillet, au nom de la nation, de la loi et du roi ! Voilà les sentiments de respect qu'avait intérieurement pour l'Assemblée nationale et pour ses travaux, celui dont la conduite a cependant obtenu vos éloges.

« Connaissez enfin nos ennemis ! De tous ceux qui composaient le conseil tyrannique du gouvernement, il n'en était pas un qui ne pensât comme l'auteur de la lettre à l'ambassadeur d'Espagne. Telle est aujourd'hui même la façon de penser de ceux dont M. Blanchelande s'est entouré au Cap. C'est à leurs funestes conseils que nous attribuons l'apparition de 2 vaisseaux de ligne, envoyés dernièrement de la Martinique par M. de Béhague, sur la demande du général de Saint-Domingue.

« Il les a renvoyés, soit qu'éclairé par les réflexions de M. de Béhague il ait vu qu'il allait allumer la guerre civile dans la colonie, soit que le vœu unanime de 44 paroisses sur 52 lui en ait imposé, soit enfin, comme le bruit en a couru, qu'il ait désespéré de faire entrer dans ses vues les équipages de ces 2 vaisseaux et les troupes qu'ils portaient. Au lieu d'employer la force, qui n'eût peut-être pas réussi, les partisans et

les conseils du gouvernement ont eu recours à la ruse.

« Depuis le 4 mars, jour où le régiment du Port-au-Prince avait tranché les jours de son colonel, malgré les efforts de tous les citoyens pour le sauver, ce régiment avait été abandonné du plus grand nombre de ses officiers; quelques-uns seulement étaient restés fidèles à leurs postes, et ils avaient ramené l'ordre et la discipline par leur exemple et par leur fermeté; leurs soldats avaient même demandé de prêter un nouveau serment, afin de tranquilliser la ville alarmée de leur insubordination passée. Les ennemis du bien public, qui avaient toujours compté sur le peu de discipline du régiment, ne ménagèrent rien pour lui faire rompre le nouveau lien qu'il venait de former avec les citoyens; il paraît qu'ils étaient parvenus à persuader à quelques soldats, que le seul moyen de se justifier de la mort de leur colonel était de renouveler la scène d'horreur de la nuit du 29 juillet. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. Blanchelande ayant donné dernièrement à ce régiment l'ordre de se tenir prêt à s'embarquer pour Lorient, la discipline et la subordination ont cessé tout à coup.

« Depuis cet ordre du général il régnait dans la ville une fermentation sourde qui causait des alarmes. En vain a-t-on prié M. Blanchelande de le suspendre jusqu'à l'arrivée des commissaires civils: il s'y est refusé. La fermentation des esprits était entretenue par les écrits incendiaires d'un journaliste du Cap, vendu depuis longtemps au gouvernement. Il adressait lui-même ses feuilles aux différents corps de troupes pour exciter à la révolte et à la sédition. Enfin, des propos échappés à plusieurs soldats et à quelques-uns des ci-devant volontaires, faisaient redouter quelque attentat de la part du régiment pour la nuit du 4 de ce mois. Nous craignions les plus grands malheurs et nous cherchions à les prévenir par des moyens de surveillance, lorsqu'un fait qui paraissait ne devoir pas entraîner de pareilles conséquences a mis les troupes nationales et de ligne dans le cas de désarmer le régiment du Port-au-Prince.

« Le 1^{er} de ce mois, quelqu'un dont nous ignorons le nom, indigné des calomnies et des atrocités qu'imprimait tous les jours, sous les yeux même du gouvernement, ce journaliste du Cap dont nous avons déjà parlé, afficha à la porte de l'église une caricature dans laquelle se trouvait, dit-on, l'effigie de cet écrivain. Quelques soldats des bataillons de Normandie et d'Artois examinaient cette affiche, lorsqu'un chasseur du régiment du Port-au-Prince l'arracha et insulta gravement ceux qui la regardaient. Ils l'arrêtèrent et le conduisirent à la prison du corps de garde. Les chasseurs du régiment du Port-au-Prince voulurent prendre la défense de leur camarade; ceux de Normandie et d'Artois se disposaient à soutenir les leurs, et cette querelle était prête à entraîner une affaire générale lorsque la municipalité interposa sa médiation. Avec l'aide des chefs des différents corps, elle parvint à apaiser cette émeute et elle obtint de tous les soldats leur parole de ne se livrer à aucun excès. Tout fut tranquille le reste de la journée et pendant la nuit.

« Mais le lendemain, 2 mai, d'autres événements ont mis la ville entière dans les alarmes les plus grandes. Vous en jugerez, Messieurs, par le procès-verbal que la municipalité en a fait, et que nous allons transcrire :

« Aujourd'hui lundi, deuxième jour du mois

« de mai 1791 sur les 11 heures et demie du matin, « M. le major de la garde nationale, accompagné de « quelques officiers, avait été obligé de se transporter au Champ-de-Mars pour mettre fin à « quelques combats particuliers, qui s'étaient « élevés entre les soldats du bataillon d'Artois et « du bataillon du Port-au-Prince, et déjà suivis « de la mort de plusieurs hommes; que ces querelles avaient été assoupies, mais qu'il s'en « éleva de nouvelles que l'on craignait encore « qu'elles n'occasionnassent une affaire générale. « M. le maire se rendit sur-le-champ à la maison commune, et fit prévenir plusieurs officiers municipaux de s'y rendre avec lui. Peu « de temps après qu'ils y furent arrivés, on vit « une grande quantité de soldats des bataillons « de Normandie et d'Artois, et du corps royal « d'artillerie, courir armés du côté du Champ-de-Mars, où, disait-on, un petit nombre de soldats « d'Artois était assailli par un nombre considérable « de soldats du régiment du Port-au-Prince.

« M. le major général y courut sur-le-champ « avec plusieurs officiers, et presque au même instant, M. le maire se mit en devoir de s'y « rendre avec les officiers municipaux présents, « et le substitut du procureur de la commune « tous revêtus de leur écharpe. Lorsqu'ils arrivèrent devant les casernes, tout avait été suspendu et calmé en partie par M. le major général, « et les officiers de la garde nationale, qui avaient « trouvé plus de 100 hommes de chaque côté, « les armes à la main, et qui allaient à l'instant « même engager le combat, si les citoyens ne se « fussent jetés au milieu d'eux, et ne les en « eussent empêchés.

« Il ne resta plus à la municipalité que de « déterminer le grand nombre de soldats de « Normandie, d'Artois et du corps royal d'artillerie, qui étaient accourus, à se retirer paisiblement aux casernes. M. le maire le leur « demanda au nom de la nation, de la loi et du « roi. Tous cédèrent sans difficulté à cette réclamation, et ne restèrent que le temps nécessaire pour réunir tous leurs camarades. Les « soldats du Port-au-Prince, qui se trouvaient « devant leur propre caserne, montrèrent moins « d'obéissance; ils ne rentrèrent qu'avec beaucoup de peine, et en proposant aux autres « régiments de battre la générale et de sortir en « bataille.

« Ceux de Normandie, d'Artois et du corps « d'artillerie étaient en marche et se retiraient « en accompagnant la municipalité lorsqu'on « entendit rappeler dans les casernes du régiment du Port-au-Prince; quelques personnes y furent et rapportèrent que les soldats chargeaient leurs armes et se disposaient « à sortir. Aussitôt les soldats de Normandie, « d'Artois et du corps royal d'artillerie coururent « chacun à leurs casernes, les citoyens battirent « d'eux-mêmes la générale; on sonna le tocsin, « et en moins d'une demi-heure, les gardes « nationales à pied et à cheval, l'artillerie nationale aidée de plusieurs canonnières de la station, les bataillons de la station, les bataillons « de Normandie et d'Artois se rangèrent en « bataille devant le corps de la garde nationale et crièrent tous d'une voix qu'il fallait désarmer le régiment du Port-au-Prince.

« Le conseil général de la commune qui s'était « assemblé ne pouvait se dissimuler que la « conduite du régiment du Port-au-Prince, depuis « quelques jours, était faite pour inspirer des « alarmes, et ces alarmes se fortifiaient par

« plusieurs propos échappés à des soldats, tant de ce régiment qu'à quelques personnes qui étaient du nombre des ci-devant volontaires. « Après avoir délibéré sur ce qu'il y avait de plus utile à faire dans ce moment, la municipalité sortit et déclara qu'elle allait se transporter aux casernes et voir si le régiment du Port-au-Prince avait des intentions hostiles. Elle re-commanda aux troupes nationales et de ligne d'attendre son retour sans former aucune entreprise.

« La municipalité, seule et sans cortège, se mit en marche vers les casernes. Dès qu'elle y fut entrée, elle fut entourée d'un grand nombre de soldats du régiment. M. le maire leur exposa dans quelles alarmes ils jetaient la ville depuis plusieurs jours, et leur déclara qu'il fallait qu'ils s'embarquassent dans la journée même ou le lendemain au plus tard pour Lorient, selon les ordres de M. le lieutenant général.

« Après beaucoup de murmures et de plaintes, ils y consentirent. On leur dit qu'il serait fait une proclamation pour faire défense à tous les citoyens ou soldats de les injurier; qu'on les engageait de leur côté à ne pas se permettre d'insulter les soldats de Normandie et d'Artois, comme ils l'avaient fait depuis plusieurs jours.

« La municipalité, de retour à l'hôtel de la commune, y trouva un officier de la station que M. Grimouard avait envoyé pour offrir ses secours en cas de besoin; on le remercia. Cet officier resta et accompagna la municipalité, qui passa de rang en rang pour rendre compte de la disposition du régiment de Port-au-Prince. Les troupes nationales et de ligne ne répondirent que par un seul cri : *Désarmer ! désarmer !*

« Il paraissait impossible de calmer les esprits. La municipalité fit un dernier effort et déclara hautement qu'elle ne requerrait jamais le désarmement du régiment de Port-au-Prince. Elle ne put rien gagner sur les esprits. Elle rentra de nouveau dans la salle de l'hôtel-de-ville, et tandis qu'elle était à délibérer avec M. le major général et MM. les commandants des bataillons de Normandie et d'Artois, 2 patrouilles annoncèrent de nouveau aux troupes que le régiment du Port-au-Prince prenait les armes.

« L'artillerie se mit aussitôt en marche; les gardes nationales et les troupes de ligne la suivirent; l'artillerie royale se joignit à elle, et à ce nombre considérable d'hommes armés se réunit encore une très grande quantité de marins tant de la station que de la rade des marchands.

« Il n'était plus temps de délibérer; le seul parti à prendre était de marcher à la tête des troupes nationales et de ligne, pour en modérer l'ardeur s'il était possible, et tenter d'obtenir du régiment de Port-au-Prince par la voie de la persuasion ce que l'on était sûr d'en arracher par la force, mais en versant peut-être beaucoup de sang de part et d'autre.

« La municipalité entra de nouveau dans les casernes; elle y avait été précédée par M. le major de la garde nationale, accompagné de ses aides-majors, qui avaient déclaré au commandant du régiment la résolution inébranlable des citoyens et des troupes de ligne. La municipalité s'adressa d'abord aux soldats du

« sistance devenait inutile, et leur répéta que le parti des citoyens paraissait définitivement pris, les engageant à éviter l'effusion du sang. Les soldats se retirèrent chacun dans leur compagnie pour délibérer; il y en eut qui prirent les armes.

« En attendant le résultat de leur délibération, la municipalité passa avec MM. les officiers du régiment dans une chambre qui se trouve à l'entrée des casernes. Un officier de la garde nationale s'y présenta et déclara que le parti de désarmer le régiment était irrévocablement pris.

« La municipalité mit alors sous les yeux de MM. les officiers du régiment, l'impossibilité de faire changer d'opinion à près de 4,000 hommes armés, fatigués des alarmes continuelles que causait à toute la ville la conduite du régiment depuis quelques jours. Elle leur représenta l'impossibilité encore plus grande de résister aux forces développées devant eux pour contraindre le régiment à livrer ses armes. MM. les officiers se retirèrent pour parler à leurs soldats.

« Sur ces entrefaites, M. le commandant général des gardes nationales arriva (1). Son premier soin fut de réprimer l'ardeur impatiente de l'artillerie nationale. Il se jeta au-devant du canon, et dit qu'on le percerait le premier si l'on était assez imprudent pour tirer sans ses ordres. Il entra alors dans les casernes et du ton de voix le plus tranquille, mais en même temps le plus ferme, il déclara au régiment qu'il ne lui donnait qu'un 1/4 d'heure pour remettre ses armes.

« Le régiment se soumit à la nécessité; il rendit ses armes; on les rassembla en faisceaux, et on les fit transporter à l'hôtel de la commune.

« Après l'enlèvement des armes, M. le commandant général voulut savoir si le régiment n'avait pas de munitions. Le bruit s'en était répandu depuis longtemps dans la ville, on en était même presque assuré, quoique le commandant de la place eût affirmé plusieurs fois à la municipalité, et notamment ce matin, qu'il ne pensait pas qu'il y eut de poudre aux casernes. On demanda s'il y en avait. Il fut répondu que non, mais la juste défiance qu'inspirait la conduite du régiment depuis quelques jours, engagea à tout visiter. On parvint à une chambre dont la porte était fermée. Les citoyens en demandèrent la clef; l'officier chargé du détail répondit qu'elle était perdue, et donna à entendre que cette chambre était peu importante à visiter, n'y ayant, disait-il, que des effets inutiles. Cette déclaration, au lieu d'apaiser les soupçons, les augmenta. Les sapeurs de la garde nationale enfoncèrent les portes à coups de hache, et l'on trouva dans cette chambre, la charge de 7 cabrouets de poudre, cartouches, grenades et petits boulets.

« Cet amas de munitions fut bientôt enlevé, et la municipalité se retira sur les 6 heures du soir, convaincue, par le soin que l'on avait pris d'affirmer qu'il n'y ait ni poudre, ni cartouches dans les casernes, que les bruits sourds répan-

(1) M. Caradeuc aîné, commandant général de la garde nationale de Port-au-Prince, fait sa résidence habituelle sur son habitation à Bellevue, plaine du Cul-de-sac, distante de 2 lieues 1/2 de la ville; et il fut averti à 1 heure par M. Roberjot du Désert, l'un de ses aides de camp.

« dus depuis quelques jours dans la ville, n'étaient pas tout à fait sans fondement, et que peut-être le salut de la ville était dû à la résolution prise par les citoyens et les troupes de ligne de désarmer le régiment.

« Il a été laissé un détachement de 120 hommes, tant de gardes nationales que de troupes de ligne, soutenu de quelques pièces d'artillerie, pour la garde des casernes, jusqu'au moment où pourrait se faire l'embarquement.

« Ce fait, la municipalité est rentrée en la maison commune, où elle a renouvelé ses remerciements à l'officier de M. Grimouard, qui n'avait pas cessé de l'accompagner partout depuis le moment où il était arrivé.

« Fait et arrêté au conseil général de la commune, et ont tous les membres présents signé. »

« La quantité de poudre trouvée aux casernes n'est pas la seule circonstance qui justifie les craintes des citoyens. Le 5 de ce mois, le même journaliste, dont nous avons déjà parlé, imprimait au Cap une lettre qu'on lui avait écrite le 28 avril du Port-au-Prince, et où on lui avait marqué, en parlant des dispositions du régiment du Port-au-Prince : la journée du 4 sera terrible. Le même propos était échappé à quelques soldats et à quelques ci-devant volontaires.

« Le mercredi 4, le régiment du Port-au-Prince a été embarqué à bord de 2 navires marchands, frétés à cet effet. Ces navires vont être expédiés pour Lorient, sous les ordres du général.

« Nous espérons que le départ du régiment du Port-au-Prince ramènera la paix dans notre ville; mais cette paix ne sera solide et inébranlable que lorsque les commissaires civils l'aurent confirmée par leur présence.

« Tel est, Messieurs, l'état actuel des choses au Port-au-Prince; mais jugez de celui dans lequel nous avons été. Figurez-vous un régiment dont plusieurs compagnies avaient déserté au mois de février 1790, qui avait tiré sur les citoyens dans la nuit du 29 au 30 juillet suivant, qui avait tué son colonel le 4 mars, qui, à la suite de cet événement, se trouvait délaissé et abandonné par le plus grand nombre de ses officiers, enfin, qui menaçait de renouveler la scène du 29 juillet, et qui chargeait ses armes, et jugez si les troupes nationales et de ligne n'ont pas eu de justes raisons pour désarmer ce régiment, quoique cependant nous n'eussions pas cru devoir requérir son désarmement. Jugez si l'on n'a pas lieu de s'applaudir qu'il ait été exécuté sans effusion de sang, et avec tout l'ordre dont une pareille expédition peut être susceptible.

« Signé : Les officiers municipaux du Port-au-Prince. »

(L'Assemblée ordonne le renvoi de cette lettre au comité colonial.)

M. **Delavigne**, secrétaire, donne lecture d'une lettre des membres réunis du directoire du district et du conseil général de la commune de Strasbourg, qui exprime une adhésion formelle aux décrets qui ont été rendus à l'occasion de l'événement du 21 juin.

Ces corps administratifs rendent hommage à la sagesse et à la fermeté de l'Assemblée; ils la remercient d'avoir maintenu, au milieu des orages, de l'agitation des esprits et du ressentiment de tous les cœurs, la Constitution décrétée. Ils estiment que, dans un bon gouvernement, la prospérité publique est indépendante des vices ou des vertus du monarque, et que rien n'est crime aux yeux de

la loi, que ce qui est textuellement défendu par elle. Ils ont pensé que, ne pouvant soustraire le passé à l'influence du présent, l'homme d'Etat devait prévaloir sur le philosophe, lorsqu'il s'agit de juger son siècle, et d'apprécier la morale et les habitudes d'un peuple élevé sous le joug du despotisme.

« Le système monarchique une fois préjugé, disent-ils, vous ne pouviez établir une théorie plus belle et plus praticable, et il était de votre devoir d'y persévérer, et vous ne pouviez imposer à un ressentiment d'un jour une Constitution conçue pour la durée des siècles. Cependant nous apprenons que votre décret sur les événements des 20 et 21 juin a excité des murmures et des attroupements, et cet événement nous pénètre d'une douleur profonde.

« N'était-ce pas assez d'avoir à détourner nos regards des emportements d'une cour atroce et perfide? Faut-il qu'ils rencontrent les égarements d'un peuple aveugle? Veut-il faire oublier le crime dont il poursuit la vengeance par le crime même de sa poursuite? N'est-ce pas assez de rebelles parmi nous, et faut-il que le peuple aussi ait des reproches à se faire? Quelle est cette volonté impérieuse qui veut se mettre à la place de la volonté générale? Quelle est l'association, quel est l'attroupement qui peut se dire la nation devant ceux qui la représentent, et qui sont les forts devant la loi? Est-ce à la capitale, est-ce à la frontière, est-ce à quelque parti que ce soit à commander à l'universalité et à l'Empire? Que devient la liberté publique, que devient la fraternité de tous les Français, que devient notre Constitution représentative, si tous les citoyens ne se soumettent aux pouvoirs établis, ne se rallient au centre de l'unité législative, et si les représentants ne sont pas respectés?

« Oui, Messieurs, l'inviolabilité de ceux qui font les lois est aussi précieuse, aussi essentiellement nécessaire que celle de celui qui les sanctionne; et si jamais une main sacrilège et parricide l'égare au point de se porter sur un seul d'entre vous, soyez sûrs, que nos gardes nationales que vous avez armés pour la défense de la patrie, iront d'abord à l'ennemi le plus dangereux, et qu'ils voleront pour écraser ces hordes criminelles et mercenaires, que l'intrigue et l'aristocratie dirigent et conduisent tour à tour.

« Nous avons juré la mort des traîtres et la dispersion des despotes, et si le zèle honorable et l'héroïque dévouement de la garde nationale parisienne ne suffisent pas pour écarter et détruire ceux qui vous environnent, comptez qu'il n'est pas un soldat parmi nous, qui ne se regarde comme l'auxiliaire de nos braves frères d'armes de Paris, et qui ne s'arme pour la vengeance nationale. » (Applaudissements.)

(L'Assemblée décrète qu'il sera fait mention honorable de cette adresse dans le procès-verbal.)

M. **Delavigne**, secrétaire, donne lecture d'une lettre du sieur Babaud de La Chaussade, à qui son grand âge ne saurait permettre de voler à la défense de la patrie, et qui prie l'Assemblée d'agréer le don patriotique d'un assignat de 300 livres pour l'entretien d'un garde national sur les frontières.

(L'Assemblée ordonne qu'il sera fait mention honorable du nom de ce citoyen dans son procès-verbal.)

M. **Prévôt**, au nom du comité central de liquidation, présente un projet de décret concernant